

RESOLUTION

relative à la mise en valeur des parcelles
N° 11090, 11091, 11092 & 11093,
sises dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates,
plus connues sous l'appellation de « Piscine »

Vu la décision unanime du Conseil municipal de Plan-les-Ouates du 28 juin 2005 d'engager un crédit d'investissement de Fr. 4'897'000.-, afin d'acquérir les parcelles N° 11090, 11091, 11092 & 11093, sises dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, plus connues sous l'appellation de « Piscine »,

vu l'acceptation par le Conseil municipal, à l'unanimité, en date du 29 mai 2007, d'une motion « Pour une décision quant à l'affectation des parcelles N° 11090, 11091, 11092 et 11093 »,

vu la décision du Conseil municipal de Plan-les-Ouates du 18 mars 2008 de constituer une commission ad hoc concernant l'affectation desdites parcelles,

vu les enquêtes faites auprès des services communaux, de la Compagnie des sapeurs pompiers de Plan-les-Ouates, de l'Association de la Zone industrielle de Plan-les-Ouates (AZIPLO), de la Fondation des Terrains industriels (FTI), sur les besoins actuels et futurs en matière de locaux tant communaux, qu'industriels et commerciaux,

vu les auditions et contacts pris avec des entreprises privées et institutions publiques intéressées à la valorisation de ces parcelles, notamment le Service cantonal de la Promotion économique de Genève,

vu l'intérêt de la Commune de Plan-les-Ouates à diversifier les activités économiques sur la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO),

vu les besoins en locaux des industries genevoises de la biotechnologie et de ses dérivés, ainsi que du « cleantech », connu aussi sous le terme de « technologies vertes »,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, 2 non, 2 abstentions

1. D'affirmer sa volonté de valoriser cet espace en restant maître des parcelles, dans le sens des points 2 à 5 de la présente résolution,
2. De charger le Conseil administratif de présenter un programme détaillé qui tienne compte notamment des options définies par la commission ad hoc « Piscine », sur les points suivants :
 - a **la construction d'immeubles** respectant les normes MINERGIE © et incluant le programme suivant :
 - un parking public et privé,

- une caserne des pompiers, avec possibilité d'agrandissement,
 - une crèche,
 - des locaux pour des services et commerces de proximité,
 - une déchetterie industrielle,
 - une installation pour le chauffage à distance,
 - un emplacement couvert pour le stationnement de véhicules à deux roues (vélos, scooter, motos, etc..),
 - des locaux industriels adaptés permettant d'accueillir notamment des activités de biotechnologie et de technologies vertes,
- b **la structure juridique et foncière** qui peut comprendre la conclusion de divers contrats, dont l'octroi d'un ou plusieurs droits de superficie,
- c **le montage financier** du projet avec une limitation de l'investissement financier de la Commune sur les projets qui lui sont propres et qui relève de sa compétence,
- d **la négociation** prioritaire avec des partenaires et institutions d'intérêt public.
3. De déclarer que ce programme doit être établi en partenariat avec la Fondation des Terrains Industriels qui s'est proposée de partager son réseau, ses compétences, son savoir-faire sur la réalité industrielle genevoise, et qui est disposée à être un des partenaires juridiques et financiers de ce projet.
4. De charger le Conseil administratif d'informer régulièrement, mais au moins tous les deux mois, la commission ad hoc « Piscine » de ses travaux et de lui soumettre les décisions stratégiques, pour préavis.
5. D'autoriser le Conseil administratif à mandater des tiers professionnels pour que le programme soit établi avec efficacité et compétence, compte tenu de la complexité et de l'ampleur du projet.

Olivier Broillet

Membre de la Commission Ad hoc « Piscine »

Robert Chal

Membre de la Commission Ad hoc « Piscine »

Marianne Gärtner

Membre de la Commission Ad hoc « Piscine »

Richard Jeanmonod

Membre de la Commission Ad hoc « Piscine »

Fabienne Monbaron

Membre de la Commission Ad hoc « Piscine »

Philippe Rochetin

Membre de la Commission Ad hoc « Piscine »

Denis Thorimbert

Membre de la Commission Ad hoc « Piscine »

DT/1.11.09